# CONVOCATIONS

## ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

## GLOBAL TECHNOLOGIES

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 654 599,60 euros.
Siège social : 18 bis rue de Villiers – Bâtiment A, 92300 Levallois-Perret.
451 973 333 RCS Nanterre.
Siret : 451 973 333 00045.

### Avis de réunion valant avis de convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le mardi 14 septembre 2010 à 15h30, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour :*

— Changement du mode d'administration et de direction de la Société : adoption du Conseil d'Administration pour l'administration et la direction de la Société,
— Adoption des nouveaux statuts de la Société,
— Nomination des administrateurs de la Société,
— Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

### Projet de résolutions.

***Première résolution*** *(Changement du mode d'administration et de direction de la Société).* — L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide, conformément aux dispositions de l'article L 225-57 du Code de commerce, de modifier à compter de ce jour, le mode d'administration et de direction de la Société pour adopter la forme de Société Anonyme à Conseil d'Administration, régie par les dispositions des articles L 225-17 à L 225-56 du Code de commerce.
En tant que de besoin, l'assemblée générale prend acte que le mandat :
— de Monsieur Bertrand Vachon, co-Commissaire aux comptes titulaire,
— du cabinet EAC-EXPERTISE AUDIT CONSEIL SARL, co-Commissaire aux comptes suppléant,
Se poursuivra normalement jusqu'à son terme, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, dont la tenue a été reportée sur ordonnance rendue par le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre.
Et que le mandat de :
— Monsieur Jean-Paul Martin, co-Commissaire aux comptes titulaire,
— Monsieur Philippe Touchais, co-Commissaire aux comptes suppléant,
Se poursuivra normalement jusqu'à son terme, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2013.

***Deuxième résolution*** *(Adoption du texte des nouveaux statuts).* — L'assemblée générale adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts qui régiront désormais la Société compte tenu de l'adoption du mode d'administration et de direction par un Conseil d'Administration.

***Troisième résolution*** *(Nomination des administrateurs).* — L'assemblée générale nomme, à compter de ce jour, en qualité d'administrateurs, pour une durée de 4 ans, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2013 :
— Monsieur Christian Querou, demeurant 2 rue Aristide Briand - 95580 Andilly,
— Monsieur Christophe le Monies de Sagazan, demeurant 181 Boulevard Pereire - 75017 Paris,
— Monsieur Laurent Koskas, demeurant 12 rue de Valmy – 94220 Charenton le Pont.
Monsieur Christian Querou, Monsieur Christophe Le Monies de Sagazan et Monsieur Laurent Koskas ont d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions d'administrateur de la Société pour lesquelles ils étaient pressentis.

***Quatrième résolution*** *(Pouvoirs pour formalités).* — L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la Loi.

---

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour doivent être envoyées, dans les conditions prévues par l'article R 225-71 du Code de Commerce, jusqu'à vingt-cinq jours avant l'assemblée générale.
Ce présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demande d'inscription de projets de résolutions présentés par les actionnaires.

Tout actionnaire a la faculté de poser des questions écrites. Celles-ci doivent être envoyées, dans les délais légaux, au siège social de la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Directoire ou par voie électronique à l'adresse suivante : aroussel@i-d.fr.
Tout actionnaire peut participer à l'assemblée générale personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions.
Seuls seront admis à l'assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter, les actionnaires qui auront justifié de leur qualité :
— en ce qui concerne les titulaires d'actions nominatives : par l'inscription desdites actions en compte nominatif pur ou administré au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris ;
— en ce qui concerne les titulaires d'actions au porteur : par le dépôt, à la BNP PARIBAS securities services, GCT service aux émetteurs, Grands Moulins de Tolbiac, 9 rue du Débarcadère, 93761 Pantin cedex, d'une attestation d'un intermédiaire habilité constatant l'enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.
Les actionnaires pourront se procurer un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, au siège social.
Les demandes de formulaire unique pour voter par correspondance doivent être effectuées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, et parvenir à la Société six jours au moins avant la date prévue de l'assemblée.
Les indications de vote ne seront prises en compte que si les formulaires dûment remplis parviennent à la Société, trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

*Le Directoire*

***1004847***